Informations de base

2012/2907(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation en République démocratique du Congo **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Congo RD, ex-Zaïre	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires étrangères	3209	2012-12-10

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/12/2012	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
13/12/2012	Décision du Parlement	T7-0511/2012	Résumé
13/12/2012	Résultat du vote au parlement		
13/12/2012	Débat en plénière		
13/12/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2012/2907(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Proposition de résolution		B7-0562/2012	11/12/2012	
Proposition de résolution		B7-0563/2012	11/12/2012	
Proposition de résolution		B7-0570/2012	11/12/2012	
Proposition de résolution		B7-0572/2012	11/12/2012	
Proposition de résolution		B7-0573/2012	11/12/2012	
Proposition de résolution		B7-0579/2012	11/12/2012	
Proposition de résolution		B7-0580/2012	11/12/2012	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0511/2012	13/12/2012	Résumé

Résolution sur la situation en République démocratique du Congo

2012/2907(RSP) - 10/12/2012

Le Conseil des Affaires étrangères a adopté des conclusions sur **l'est de la République démocratique du Congo (DRC)**, dont les principales sont les suivantes :

1) L'Union européenne reste **préoccupée par la situation** dans l'est de la République démocratique du Congo (DRC). Le retrait du M23 de la ville de Goma n'est qu'une première étape du processus visant à rétablir la stabilité et à venir à bout des souffrances intolérables infligées à la population de l'est de la RDC. L'Union :

- **condamne toutes les violations des droits de l'homme** et demande que les auteurs de ces violations aient à répondre de leurs actes ;
- rappelle que le soutien extérieur apporté au M23 est inacceptable et demande aux parties concernées de mettre un terme à ce soutien. Elle insiste sur le fait que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la RDC doivent être respectées ;
- demande au gouvernement de la RDC de favoriser les efforts concrets visant à **instaurer la sécurité et l'État de droit dans l'est du pays**.

2) L'Union accueille favorablement :

- **l'ouverture d'un dialogue entre les différentes parties au conflit** ainsi que les contacts de haut niveau entre le président de la RDC, M. Kabila, le président du Rwanda, M. Kagame, et le président de l'Ouganda, M. Museweni, ainsi que des actions menées par la Conférence internationale sur la région des grands lacs (CIRGL) et l'Union africaine (UA) pour éviter que la crise ne se détériore ;
- **les résolutions 2076 et 2078 du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU), notamment le renouvellement de l'embargo sur les armes** et des sanctions contre les groupes armés et les dirigeants du M23. Elle attend les conclusions du Conseil de sécurité sur le soutien extérieur dont bénéficierait le M23 ainsi que les propositions du Secrétaire général des Nations unies sur la manière dont la MONUSCO peut au mieux accomplir son mandat.

L'UE invite tous les États et toutes les organisations de la région à intensifier le dialogue et à coopérer pour mettre en œuvre les accords et lutter contre l'impunité. Elle se dit prête à **contribuer activement à des initiatives visant à trouver une solution durable à la crise** et rappelle sa volonté d'apporter son soutien au mécanisme conjoint de vérification élargi de la CIRGL.

Résolution sur la situation en République démocratique du Congo

2012/2907(RSP) - 13/12/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en République démocratique du Congo (RDC).

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR, GUE/NGL et EFD.

Le Parlement exprime sa grande inquiétude au vu de la dégradation de la situation globale dans l'Est de la RDC et **condamne les attaques menées ces derniers mois par le M23** et toutes les autres forces néfastes dans l'Est de la RDC. Il **s'oppose à toute intervention extérieure dans le conflit** et souligne la nécessité de mettre un terme aux activités des groupes armés étrangers dans l'Est de la RDC. Il appelle en particulier les gouvernements du Rwanda et de l'Ouganda à cesser de soutenir le groupe de rebelles M23, ce soutien ayant un impact déstabilisateur sur la région des Grands Lacs. Il réaffirme le droit inaliénable et imprescriptible de la RDC au respect de sa souveraineté et de l'intégrité de son territoire

Le Parlement condamne également toute **violation des droits de l'homme** dans l'Est de la RDC et dans la région des Grands Lacs de même que les actes de **violence sexuelle** massivement perpétrés en RDC, ainsi que le **recrutement d'enfants soldats**. Il demande que les auteurs de ces actes soient dénoncés, identifiés, poursuivis et punis conformément au droit national et au droit pénal international. Il invite le gouvernement congolais à assumer pleinement ses responsabilités et à **mettre un terme à l'impunité, notamment en ce qui concerne les abus perpétrés par l'armée congolaise (FARDC)**. De plus, il appelle de ses vœux une **position de l'Union européenne à l'égard de toutes les personnes ayant violé l'embargo des Nations unies sur les armes pour le Congo**.

La résolution salue les efforts des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), ainsi que de l'Union africaine et des Nations unies, dans leurs démarches et initiatives visant à trouver une solution politique pacifique et durable à la crise. Les députés insistent sur le fait **qu'une solution militaire ne réglera pas la crise** et se prononcent pour un processus politique de paix qui s'attaquera au désarmement des forces rebelles et aux racines du conflit. Ils soulignent l'importance du bon fonctionnement du mécanisme conjoint de vérification et de l'établissement ainsi que du **déploiement efficace de la force internationale neutre envisagée**.

L'Union africaine et les pays de la région des Grands Lacs sont invités à prendre davantage de mesures pour **lutter contre l'exploitation et le commerce illicites de ressources naturelles**, l'une des raisons expliquant la prolifération et le trafic d'armes. Le Parlement réclame des mesures juridiques plus importantes pour garantir une meilleure traçabilité des minerais provenant de l'exploitation minière illégale et demande au gouvernement congolais de **n'accorder aucune autorisation d'exploitation pétrolière**, conformément à la demande expresse de l'Unesco.

Les députés estiment que des efforts devraient être déployés tant au niveau national qu'international afin de renforcer l'autorité de l'État et l'état de droit en RDC, en particulier dans les domaines de la gouvernance et de la sécurité, y compris en collaboration étroite avec la mission d'assistance militaire de l'Union européenne (EUSEC) et la mission d'assistance policière de l'Union (EUPOL), qui devrait être poursuivie afin de consolider la paix et de la sécurité aussi bien dans le pays que dans la région des Grands Lacs.

Enfin, le Parlement demande à la **mission Monusco de stabilisation en RDC** de s'acquitter de son mandat avec davantage d'efficacité afin de garantir la sécurité et la sûreté des civils congolais.